

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire (dans sa version modifiée par les lois du 5 août et 11 septembre 2021)

Vu loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire

Vu l'approbation par le Comité Syndical des conditions techniques d'organisation du Comité Syndical à distance et de l'organisation des débats et des scrutins.

L'an deux-mille-vingt-quatre, le mardi 13 février 2024 à 18h00, le Comité Syndical du Parc naturel régional des Landes de Gascogne s'est réuni à Saint-Léger-de-Balson (33) et en visioconférence conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent**.

Date de la convocation : 7 février 2024

Étaient Présents en présentiel : **M. DEDIEU Vincent** portant pouvoirs de **M. CARRÈRE Paul** et **M. BOUFFIN Yann**, **M. DUFAY Michel**, **M. LANUSSE Denis** portant pouvoirs de **M. COUTIERE Dominique** et de **Mme MESPLES Olga**, **M. SORE Serge** portant pouvoirs de et de **M. BACHE Alain** et de **Mme WEBER Sophie**.

Étaient Présents en visioconférence : **Mme ARDOUIN Aimée**, **Mme BEAUMONT Patricia**, **Mme DESMOULIN Karine** portant pouvoir de **M. DELUGA François**, **M. ICHARD Vincent** portant pouvoir de **Mme BREQUE Claudie**, **M. FORET Thierry**, **M. GILLE Hervé**, **Mme LARRUE Marie**, **Mme LE YONDRE Nathalie** (à partir de 18h30), **Mme MARIE Lucie**, **M. MARTINEZ Manuel**, **M. PAIN Cédric**, **Mme PIQUEMAL Sophie** portant pouvoir de **M. GLEYZE Jean-Luc**, **M. SAINTORENS Denis** portant pouvoir de **Mme TAPIN Maylis**, **M. SARTRE Philippe** portant pouvoir de **Mme VALIORGUE Magali**.

Absents excusés (pouvoirs) : **M. BACHÉ Alain** ayant donné pouvoir à **M. SORE Serge**, **M. BOUFFIN Yann** ayant donné pouvoir à **M. DEDIEU Vincent**, **Mme BREQUE Claudie** ayant donné pouvoir à **M. ICHARD Vincent**, **M. CARRERE Paul** ayant donné pouvoir à **M. DEDIEU Vincent**, **M. COUTIERE Dominique** ayant donné pouvoir à **M. LANUSSE Denis**, **M. DELUGA François** ayant donné pouvoir à **Mme DESMOULIN Karine**, **M. GLEYZE Jean-Luc** ayant donné pouvoir à **Mme PIQUEMAL Sophie**, **Mme MESPLES Olga** ayant donné pouvoir à **M. LANUSSE Denis**, **Mme TAPIN Maylis** ayant donné pouvoir à **M. SAINTORENS Denis**, **Mme VALIORGUE Magali** ayant donné pouvoir à **M. SARTRE Philippe**, **Mme WEBER Sophie** ayant donné pouvoir à **M. SORE Serge**.

Absents : **M. BAUDE Vital** (excusé), **M. BLANC-SIMON Jean-Luc**, **M. DECLERCQ Cyrille**, **M. DUNOGUES Yves** (excusé), **M. DURRIEU Michel**, **M. LAGRAVE Renaud**, **M. LASSALE Jean-Claude** (excusé), **M. MONNIER Philippe**, **M. PAPADATO Patrick**, **M. TAUZIN Amaud**, **Mme TOSTAIN Emmanuelle**.

ELUS		VOIX	
Nombre élus en exercice	40	Nombre de voix maximum	97
Quorum élus	14	Quorum voix	49
Nombre de Présents	18	Représentant nombre de voix	70
Nombre de pouvoirs	11	Nombre de voix pour	70
Total présents et pouvoirs	29	Nombre de voix contre	
		Nombre d'abstentions	

LABORATOIRE VIVANT ZONE ATELIER

Attribution financement projet 600°

Les incendies de 2022, marqués par les feux de forêt hors norme de La Testé et de Landiras en Gironde avec près de 15 800 hectares brûlés dans le périmètre du Parc, ont profondément marqué le territoire et ses habitants dont la solidarité a été plus que remarquable.

Dans le cadre du projet du Laboratoire Vivant, soutenu par la Région Nouvelle-Aquitaine, l'aspect sociologique de ces événements pour le territoire est un thème central à la bonne compréhension du lien qu'élus, acteurs et habitants tissent avec nos paysages forestiers. Les propositions du Parc visent à donner voix au territoire dans les perspectives de construction

de l'avenir de la forêt des Landes de Gascogne afin que cette dernière soit moins vulnérable aux aléas climatiques et qu'elle puisse conserver voire renforcer sa multifonctionnalité.

Le Projet 600°, mené par le Collectif Les Associés, rejoint les objectifs du Parc et de Marquèze d'être un grand témoin de ces faits marquant l'histoire de notre territoire et de pouvoir les illustrer par la pratique de la photographie, de la vidéo et de la prise de son. Avec des missions démarrées pendant les événements et avec des temps de résidence sur le territoire pour recueillir des témoignages avec des entretiens, ce projet revêt des aspects culturels qui rejoignent les valeurs du Parc. Ainsi depuis 2022 le Parc est facilitateur dans le domaine de la création, par la mise en relation avec des personnes ressources et des témoins clés, dans le domaine de la Médiation avec une intégration proposée du projet du Collectif dans les parcours pédagogiques du PNR, ou dans la restitution du projet avec l'identification de localités ou partenaires locaux pertinents pour des expositions et projections publiques qui pourraient contribuer à la concertation locale envisagée dans le Laboratoire Vivant.

Exposé aux Rencontres d'Arles 2023, le projet est actuellement en exposition à l'Espace Saint-Rémi de Bordeaux jusqu'en Mars 2024. Il est attendu que la restitution finale du projet, qui se nourrit de ces expositions comme de points d'étape de sa construction, se fasse en 2025 dans plusieurs localités de Sud-Gironde ainsi qu'à l'Ecomusée de Marquèze.

Le montant total du projet sur 2023-2024 est de 105 163 € HT comprenant le travail des photographes, le travail de recherche, d'enquête et de réalisation des vidéos et prises de son, le travail de direction artistique et le travail technique du Collectif.

Le Budget du Laboratoire Vivant prévoyant une enveloppe relative au volet spécifique sur des études sociologiques réalisées sur 2023-2024,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE à l'unanimité :

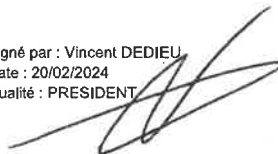
- **DE VALIDER** le versement de 4 000€ au Collectif les Associés sur la ligne « Etude Sociologique vécu des incendies » du Laboratoire Vivant
- **D'AUTORISER** le Président à signer les actes et documents afférents.

Fait pour valoir ce que de droit,
à Belin-Béliet, le 20 février 2024

Vincent DEDIEU

Président du Syndicat Mixte

Signé par : Vincent DEDIEU
Date : 20/02/2024
Qualité : PRÉSIDENT



Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et mise en ligne le 22 février 2024